

Présents : Michel BALLESTER, Daniel BARBERIO, Fadila CHAÏT, , Bernard LEPROU, Karine PAGES, Denis QUINSAT, Bernadette RABIAU, Michel REYDON, Martine SILLON, Agnès VALLADIER

Absents : Néant

Excusés : Néant

Représentés : Frédéric HEBRAUD représenté par Bernadette RABIAU

Désignation d'un secrétaire : Agnès VALLADIER

Les derniers comptes rendus ont été adressés par mail aux membres du conseil municipal. Les CRCM des 19 et 27 mars 2021 sont validés sans observation formulée.

Ordre du jour :

1. Réseau de chaleur : Tarification vente de chaleur

Ce point était inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal du 19 mars. Au vu du manque d'éléments nécessaires pour prendre une décision, il a été décidé de le reporter à ce conseil municipal.

Daniel BARBERIO, 2^{ème} Adjoint au Maire, rappelle que la commune a décidé d'engager les travaux de création d'un réseau de chaleur urbain pour alimenter en chauffage du 1^{er} octobre au 31 mai, la mairie, la bibliothèque, l'immeuble de l'ancienne gendarmerie et le collège (externat et internat) et en eau chaude seulement le collège. S'agissant d'un petit réseau de chaleur en milieu rural et afin de garder une maîtrise des coûts en cohérence avec le territoire, la commune de Vialas a fait le choix de ne pas déléguer ce service public mais de l'exercer en régie directe.

Considérant que le réseau de chaleur de Vialas est mis en service,

A l'appui de l'étude des coûts d'installation et de fonctionnement, et selon le principe de l'équilibre du budget annexe entre ses charges et les recettes à percevoir auprès des usagers du service, il convient d'instaurer et de fixer la tarification du service de vente de chaleur à l'abonné, à compter d'avril 2021 de la façon suivante :

Le prix de la chaleur payé par l'abonné à l'exploitant du réseau se compose de 2 parts :

- R1 (consommation) : 0.0740 € ht/kwh
- R2 (abonnement) : 70.07 €ht/kw
- R1 ou part proportionnelle correspond à la consommation utilisée par l'abonné. Elle est exprimée € ht du kwh consommé. Dans ce prix R1 sont intégrés l'achat du combustible (bois déchiqueté et gaz propane), l'énergie nécessaire au fonctionnement de l'équipement (électricité), les frais annexes liés aux installations de productions et distributions de chaleur (maintenance, entretien et contrôles, assurance, frais généraux...).
- R2 ou part fixe correspond à l'abonnement souscrit. Elle est exprimée en € ht du kw souscrit. Dans ce prix R2 sont intégrés les coûts d'amortissement de l'installation et les frais bancaires associés.

A ces prix s'ajoutent les divers droits et taxes additionnelles au prix de l'énergie calorifique en vigueur. A titre indicatif, actuellement, R1 et R2 sont assujettis à une TVA de 5.5%.

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

2. Finances :

a) Comptes de Gestion 2020 :

Après s'être fait présenter les comptes de gestion du budget principal de Vialas et ses budgets annexes de l'eau et l'assainissement, des transports scolaires et du Lotissement du Prat de la Peyre, dressés par le receveur,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019,

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés du budget principal Vialas et ses budgets annexes de l'eau et l'assainissement, des transports scolaires et du Lotissement du Prat de la Peyre, pour l'exercice 2020, par le receveur, visés et certifiés conformes, **n'appellent ni observation ni réserve de sa part ;**

Résultats des votes : Approuvés à l'unanimité

b) Comptes de Administratif 2020 :

Après présentation des comptes administratifs 2020 de la commune de VIALAS, **M. le Maire se retire de la séance pour qu'il soit procédé au vote**, conformément à L'article L. 2121-14 du CGCT.

Daniel BARBERIO, 2^{ème} Adjoint au Maire, propose au conseil de **voter et arrêter les résultats définitifs** tels que résumés ci-après :

Compte administratif 2020 : Budget principal

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés		336 822,40	159 519,82		159 519,82	336 822,40
Opérations de l'exercice	758 422,55	892 096,71	664 374,25	579 022,31	1 422 796,80	1 471 119,02
TOTAUX	758 422,55	1 228 919,11	823 894,07	579 022,31	1 582 316,62	1 807 941,42
Résultat clôture Vialas		470 496,56	-244 871,76			225 624,80

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

Compte administratif 2020 : Eau et Assainissement

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés		95 035,85		11 438,78		106 474,63
Opérations de l'exercice	181 773,30	181 685,88	107 060,01	261 075,49	288 833,31	442 761,37
TOTAUX	181 773,30	276 721,73	107 060,01	272 514,27	288 833,31	549 236,00
Résultats de clôture		94 948,43		165 454,26		260 402,69

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

Compte administratif 2020 : Transport Scolaire

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés		256,37			0,00	256,37
Opérations de l'exercice	22 653,50	18 504,92			22 653,50	18 504,92
TOTAUX	22 653,50	18 761,29			22 653,50	18 761,29
Résultats de clôture		-3 892,21				-3 892,21

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

Compte administratif 2020 : Réseau de chaleur

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés	1 318,44	0,00	95 194,15		96 512,59	0,00
Opérations de l'exercice	7 855,02	9 173,46	166 099,43	233 957,47	173 954,45	243 130,93
TOTAUX	9 173,46	9 173,46	261 293,58	233 957,47	270 467,04	243 130,93
Résultats de clôture		0,00	-27 336,11	0,00	-27 336,11	0,00

Résultat du vote : Pour : Approuvé à l'unanimité

Compte administratif 2020 : Lotissement du Prat de la Peyre

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés			11 205,56		11 205,56	0,00
Opérations de l'exercice	99 676,17	132 876,17	99 676,17	11 205,56	199 352,34	144 081,73
TOTAUX	99 676,17	132 876,17	110 881,73	11 205,56	210 557,90	144 081,73
Résultats de clôture	0,00	33 200,00	-99 676,17	0,00	0,00	-66 476,17

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

c) Affectation de résultats au budget principal

Suite à la constatation des résultats des comptes 2020 pour l'ensemble des budgets (principal et annexes), il s'avère que seul le budget principal de la commune de VIALAS requiert une affectation de résultat.

De plus, considérant que le budget annexe « Transports Scolaires » est clôturé au 31/12/2020, les résultats seront intégrés à chaque section du budget Principal de Vialas avant affectation, comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats de clôture du budget principal Vialas		470 496.56	244 871.76		244 871.76	470 496.56
Résultats de clôture du budget annexe Transports Scolaires	3 892.21				3 892.21	
Résultat à reporter au budget principal avant affectation		466 604,35	-244 871,76			221 732.59
Restes à Réaliser d'investissement			721 550.00	731 451.13		

Considérant le besoin de couverture du déficit d'investissement 2020 et des Restes à Réaliser de dépenses/recettes d'investissement, l'Adjoint au Maire propose au conseil d'affecter les résultats de clôture pour le budget principal de VIALAS comme suit :

- Affectation pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) : 234 970.63€
- Affectation à l'excédent reporté, report à nouveau créditeur (lg 002) : 231 633.72 €

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

d) Fixation des taux des taxes 2020

Daniel BARBERIO, 2^{ème} Adjoint au Maire, rappelle les taux votés pour l'année 2020 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 16.91 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 239.54 %

Depuis la mise en œuvre, en 2020, de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le conseil municipal ne fixe plus de taux de TH.

En 2021, le législateur finalise la mise en œuvre de cette réforme pour le volet compensatoire. Pour le bloc communal, cela se traduit par le glissement de la recette de la taxe foncière perçue par le département et représentative du territoire communal, au profit de la commune.

Concrètement, le taux fixé en 2020 par le département est fusionné à celui de la commune :

Taux départemental fixé en 2020 : 23,13 et taux communal fixé en 2020 : 16,91 = un taux fusionné de 40,04%

Considérant la conjoncture actuelle, adossée à la réforme fiscale et, les engagements pris par l'équipe municipale, **M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes locales 2021 et de les fixer** comme suit :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40.04 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 239.54 %**

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

c) Budgets 2021

Daniel BARBERIO, 2^{ème} Adjoint au Maire, présente les budgets primitifs de la commune de VIALAS pour l'exercice 2021. Après s'être fait présenter le budget primitif et les budgets annexes de la commune de VIALAS pour l'exercice 2021, il est proposé à l'assemblée de fixer les résultats des différentes sections des budgets primitif et annexes de la commune de Vialas comme suit :

Budgets Primitifs 2021	Fonctionnement Dépenses et Recettes	Investissement Dépenses et Recettes	Résultat du vote
Budget principal de Vialas	1 157 314.72 €	1 919 924.82 €	Approuvé à l'unanimité
Budget Annexe de l'Eau et Assainissement	268 964.02 €	676 434.40 €	Approuvé à l'unanimité
Budget Annexe du Réseau de chaleur	31 170 €	47 336.11 €	Approuvé à l'unanimité
Budget Annexe du Lotissement du Prat de la Peyre	206 072.17 €	219 652.34 €	Approuvé à l'unanimité

3. Avancement des projets en cours

4. Informations au conseil

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 36'